



SEANCE PLENIERE DU COMITE SYNDICAL DU 1^{ER} JUILLET 2004 PROCES - VERBAL

MEMBRES DU COMITE SYNDICAL PRESENTS

Monsieur Michel CARTI <i>(arrivé en cours de séance à l'issue du vote sur le troisième rapport)</i>	Conseiller Communautaire
Monsieur Michel DUCHENE <i>(arrivé en cours de séance à l'issue du vote sur le troisième rapport)</i>	Conseiller Général de la Gironde
Monsieur Yves LECAUDEY	Vice-Président du Conseil Général
Monsieur Guy TRUPIN	Questeur Assemblée Départementale Maire de Camblanes et Meynac
Monsieur Jean-Pierre TURON	Conseiller Communautaire Maire de Bassens

MEMBRES ABSENTS ET EXCUSES

Monsieur Jean-Didier BANDEL	Conseiller Communautaire
Madame M.C. CARLE de la FAILLE	Conseillère Communautaire
Monsieur Gérard CHAUSSET	Conseiller Communautaire
Monsieur Nicolas FLORIAN	Conseiller Général de la Gironde
Monsieur Jacques MAUGEIN	Conseiller Général de la Gironde
Monsieur Patrick PUJOL	Vice-Président de la CUB Maire de Villenave d'Ornon
Monsieur Alain RENARD	Vice-Président du Conseil Général

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

Mlle Françoise BEGUE	SMEGREG
Mme Laurence CHAPPERT	Communauté Urbaine de Bordeaux
Monsieur COURSELLE	Paierie départementale
Monsieur Bruno de GRISSAC	SMEGREG
Monsieur Christophe JUTAND	Agence de l'Eau Adour-Garonne
Monsieur Christophe LADURELLE	Conseil Général de la Gironde
Monsieur Frédéric LAPUYADE	SMEGREG

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la première réunion du comité syndical convoqué pour le 24 juin 2004, le comité peut délibérer valablement ce jour sans condition de quorum.

La séance est ouverte à 9h15 par Monsieur Guy TRUPIN, doyen d'âge.

1 / Election du Président du SMEGREG

La seule candidature exprimée est celle de Monsieur TURON.

Celui-ci est élu Président par 3 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

2 / Election du bureau

Monsieur TURON propose la composition suivante :

- Vice-Présidents : Messieurs RENARD et CHAUSSET ;
- Secrétaire : Monsieur FLORIAN ;
- Membres : Messieurs TRUPIN et CARTI.

Mises aux voix, les désignations suivantes sont adoptées à l'unanimité et la nouvelle composition du bureau est donc celle présentée ci-dessus.

3 / Composition de la Commission d'appel d'offres

Monsieur TURON propose la composition suivante :

- Président : Monsieur RENARD, représentant le Président du Syndicat Mixte ;
- Membres : Messieurs BANNEL, CARTI, FLORIAN, LECAUDEY et TRUPIN ;
- Suppléants : Mme CARLE de la FAILLE, MM. CHAUSSET, MAUGEIN, PUJOL et DUCHENE.

Mises aux voix, les désignations suivantes sont adoptées à l'unanimité et la nouvelle composition de la Commission d'Appel d'Offres est donc celle présentée ci-dessus.

4 / Procès-verbal de la réunion du comité syndical du 10 mars 2004

En l'absence de remarque ou d'observation sur le procès-verbal, celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

5 / Compte de gestion 2003

Le compte de gestion à la clôture de l'exercice 2003 fait apparaître un excédent global de 1.019.385,53 €.

Celui-ci est adopté à l'unanimité.

6 / Compte administratif 2003

La présentation et le vote relatif au compte administratif se font sous la présidence de Monsieur TRUPIN, doyen d'âge et en l'absence de Monsieur TURON (Président) qui a quitté momentanément la salle.

Les résultats du compte administratif 2003 sont en conformité avec le compte de gestion établi par Monsieur le Payeur départemental.

Le compte administratif 2003 est adopté à l'unanimité.

7 / Point sur les études et orientations

7.1 - Un point sur l'animation du SAGE est tout d'abord présenté :

38 réunions des groupes de travail se sont tenues depuis le début cette année, avec une fréquence forte pour les groupes « tableau de bord » et « adduction-distribution publique ».

Sur ce dernier thème, les documents élaborés par le groupe de travail sont présentés : il s'agit d'un dossier regroupant les cahiers des charges pour la réalisation d'un diagnostic de réseau d'eau potable ainsi qu'un lexique et un modèle de rendu.

Le Conseil Général et l'Agence de l'Eau rappellent que le respect de ces cahiers des charges constitue une condition d'éligibilité pour l'attribution de leurs aides financières.

7.2 - Les études achevées et en cours ainsi que les propositions d'opérations, ces dernières issues de la première phase de l'inventaire des ressources de substitution, sont ensuite présentées.

➤ Les études achevées :

- Production d'eau potable à partir de la prise d'eau de Galgon - Etude de propagation d'une pollution.
Coût : 60.000 € - Conclusion : Protection délicate compte tenu du phénomène de marée fluviale ;
- Alluvions de la Garonne à Saint Médard d'Eyrans.
Coût : 680.000 € - Conclusion : Ressource disponible de 4,5 millions de m³/an, pour un équipement de 7.700.000 € H.T. et un coût de maintenance annuel de l'ordre de 8.000 € H.T. ;
- Nappe alluviale de l'Isle.
Coût : 120.000 € - Conclusion : Une ressource locale disponible pour des débits ponctuels limités (moins de 50 m³/h) ;

Le Comité Syndical est informé d'un projet de réalisation de trois forages sur le département de la Dordogne, en périphérie du territoire Girondin ; Monsieur

TURON préconise de saisir le Conseil Régional d'Aquitaine, le Conseil Général de la Dordogne ainsi que le Préfet de Région et le Préfet de Midi-Pyrénées, ce dernier étant le Préfet coordonnateur du bassin.

- Etude des possibilités de transferts de prélèvements en zone nord
Coût : 35.000 € - Conclusion : Pas de justificatif hydrogéologique à la séparation zone centre nord et identification d'une zone à prospecter au Crétacé.

➤ Les études en cours :

- Schéma d'alimentation en eau potable du Cœur de l'Entre-deux-Mers
Coût : 56.000 € (sur phase 1) + 100.000 € (prévisionnels sur phase 2).

A cette occasion sont présentées aux membres du Comité Syndical les caractéristiques principales des trois offres réceptionnées suite à la consultation pour la phase 2.

En fonction des critères de choix, à savoir la valeur technique des prestations puis leur prix, les candidats sont classés et l'offre techniquement et économiquement la plus avantageuse est celle présentée par la société SOGREAH CONSULTANTS.

Par conséquent le Comité Syndical autorise le Président à signer ce marché avec ce prestataire.

- Géologie-hydrogéologie du Médoc - Coût : 85.000 € ;
- Inventaire des ressources de substitution du département de la Gironde
Coût : 90.000 € ;
- Inventaire des installations géothermiques et valorisation de l'eau
Coût : 25.000 € ;
- Guide d'arrosage des espaces verts - Coût : 12.000 € ;
- Inventaire des dispositifs hydroéconomiques - Coût : 10.000 € ;
- Tableau de bord du SAGE Nappes profondes de Gironde - Coût : 75.000 €.

➤ Les études prêtes à lancer et les propositions :

- Elaboration du guide « Connaissance et maîtrise des pertes dans les réseaux d'eau potable » - Montant prévu : 100.000 € ;
- Atlas des zones à risques Phase 1 ;
- Possibilités d'extension vers le sud du projet de champ captant de l'Oligocène de Sainte-Hélène ;
- Recherche de ressources nouvelles dans le Crétacé supérieur en zone nord ;

- Recherche de ressources nouvelles sur le flanc sud-est de l'anticlinal de Villagrains - Phase 1 : Etude géologique d'identification des réservoirs ;
- Recherche de ressources nouvelles entre l'agglomération bordelaise et le bassin d'Arcachon ;
- Recherche de ressources nouvelles dans les alluvions rive droite de la Garonne.

Le Comité Syndical retient les actions suivantes :

- Elaboration du guide « Connaissance et maîtrise des pertes dans les réseaux d'eau potable » ;
- Atlas des zones à risques Phase 1 ;
- Possibilités d'extension vers le sud du projet de champ captant de l'Oligocène de Sainte-Hélène ;
- Recherche de ressources nouvelles dans le Crétacé supérieur en zone nord ;
- Recherche de ressources nouvelles sur le flanc sud-est de l'anticlinal de Villagrains - Phase 1 : Etude géologique d'identification des réservoirs.

Par ailleurs, Monsieur TURON demande à ce que soit réalisé un point sur les informations concernant les possibilités d'implanter une prise d'eau dans le Ciron pour la production d'eau potable.

8 / Affectation du résultat 2003

La présentation n'appelle pas de question et le projet est adopté à l'unanimité.

9 / Budget supplémentaire 2004

Ce projet de budget supplémentaire s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 1.052.822,53 €.

10 / Demande d'avis par des tiers

L'avis demandé porte sur le projet de réalisation, sur la commune de La Réole, d'un ouvrage de remplacement à l'Eocène.

Le contexte est celui d'une zone à baisse continue de l'Eocène et de rendements annoncés sur la commune à 56%.

Dans ce contexte et dans la mesure où ce projet ne respecte pas les mesures M4.8 et M6.6 du SAGE Nappes profondes de Gironde, le Comité Syndical émet un avis défavorable.

11 / Information relatives à l'avant projet de loi sur l'eau et les milieux aquatiques

Compte tenu des conséquences qu'elles pourraient avoir sur la mise en œuvre du SAGE Nappes profondes de Gironde ainsi que sur le rôle et les moyens de notre établissement, certaines propositions du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable contenues dans la première version de l'avant projet de loi sur l'eau datée du 26 mai 2004 sont présentées en séance.

~ ~ ~ ~ ~

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 15.